

Protection de la vie privée, droit d'image : AUTORISATION PERSONNELLE Projet Inter-langues « Capsules Vidéo»

Madame, monsieur,

Ce document est un formulaire d'autorisation de publication de photographies et d'enregistrements audiovisuels où vous figurez sur l'un ou des sites Internet mentionné(s) au verso. Il vous informe au préalable sur vos droits. Lisez-le attentivement, et si vous donnez votre accord, complétez le formulaire se trouvant au verso.

I. Quelques rappels de la législation

1. Données à caractère personnel

Il s'agit là de toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable (directement ou indirectement par des éléments spécifiques propres à son identité nominative, physique, physiologique, psychique, économique, culturelle ou sociale).

2. Règle fondamentale

Toute personne doit donner un accord écrit si des données à caractère personnel la concernant sont publiées sur le web.

3. Publication de photographies de personnes sur un site web

- La photographie d'une personne constitue une donnée à caractère personnel, assimilée à la notion de vie privée.
- Sa publication sur le web est soumise à l'autorisation de la personne concernée (qui possède un droit absolu de s'opposer à l'utilisation de son image, même si elle est mineure). Si la personne est mineure, outre son propre accord, il est indispensable d'avoir l'autorisation du représentant légal.
- La personne photographiée ne doit pas se trouver atteinte dans le respect de sa vie privée et de son image.
- La publication des photographies prises lors de manifestations culturelles ou sportives ne devrait pas être soumise à autorisation préalable si la personne photographiée s'est volontairement exposée dans un lieu et dans des circonstances qui rendent inévitables la prise et la diffusion de photographies, et si elle n'apparaît pas comme étant le sujet de ces photographies (par exemple, lorsqu'elle fait partie d'un groupe).

4. Références

<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/legamedia/image-et-video.html>

<http://www.cnil.fr>

II. Formulaire d'autorisation

Je soussigné,, autorise dans le cadre du respect des dispositions précisées au paragraphe I :

- la publication de photographie(s) et d'enregistrement(s) audiovisuel(s) me représentant sur :

les sites Internet du collège F. Mitterrand de Soustons

les supports de presse en cas de reportage effectué par les médias sur le projet.

- dans le but précisé dans le cadre ci-dessous :

Projet Langues Vivantes « Capsules Vidéo » du collège François Mitterrand de Soustons consultable sur le site internet de l'établissement scolaire.

- pour une durée maximale de publication et de conservation des informations précisée ci-dessous :

.....

- Je reconnais être informé que compte tenu des caractéristiques du réseau Internet que sont la libre captation des informations diffusées, il est difficile, voire impossible de contrôler l'utilisation de ces informations qui pourrait en être faite par des tiers, mais que l'établissement et ses partenaires mettent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour minimiser le plus possible ce risque.

- Je suis également informé plus généralement que, selon l'article 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données me concernant (ou concernant mon enfant). Ainsi, je pourrais m'opposer ultérieurement, le cas échéant, à la publication des photographies et enregistrements audiovisuels autorisés plus haut, en contactant le service responsable de la publication.

Fait à, le

Lu et approuvé,

La personne concernée :

Le Chef d'établissement :